



Préavis no. 6/2024

RAPPORT DE LA MUNICIPALITE DE MEX

AU

CONSEIL GENERAL

SUR SA GESTION DE L'ANNEE 2023



COMPTES 2023

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En vertu des dispositions légales, à savoir :

- l'article 84 du Règlement du conseil général de la Commune de Mex,
- ainsi que de la Loi sur les communes du 28 février 1956,

la municipalité a le plaisir de soumettre à votre approbation son préavis no 6/2024 relatif à l'exercice 2023.

Introduction

Ce rapport a pour but de détailler les grandes lignes de la gestion de la commune pour l'exercice sous revue, en relation avec les comptes.

La municipalité se tient à disposition pour le cas où la lecture de ce rapport susciterait d'éventuelles questions ou si certains points techniques ou particuliers se devaient d'exiger des explications complémentaires utiles au conseil général ; il conviendrait alors de les communiquer à l'administration communale avant la séance du conseil général, afin que les réponses les plus précises et complètes possibles puissent être apportées.

La municipalité et le personnel communal s'efforcent de répondre au mieux aux exigences des habitants et des différents services de l'Etat. Petite commune, Mex ne dispose pas de services internes spécialisés, c'est pourquoi il est fait appel à différents bureaux de conseils (géomètres, ingénieurs, avocats, etc...) afin de remplir toutes les fonctions avec diligence.

Commentaires d'ordre général

Contrôle des habitants

Au 31 décembre 2023, Mex comptait 816 habitants qui se répartissent comme suit :

- 411 femmes ;
- 405 hommes ;
- 591 résidents de nationalité suisse ;
- 225 résidents étrangers.

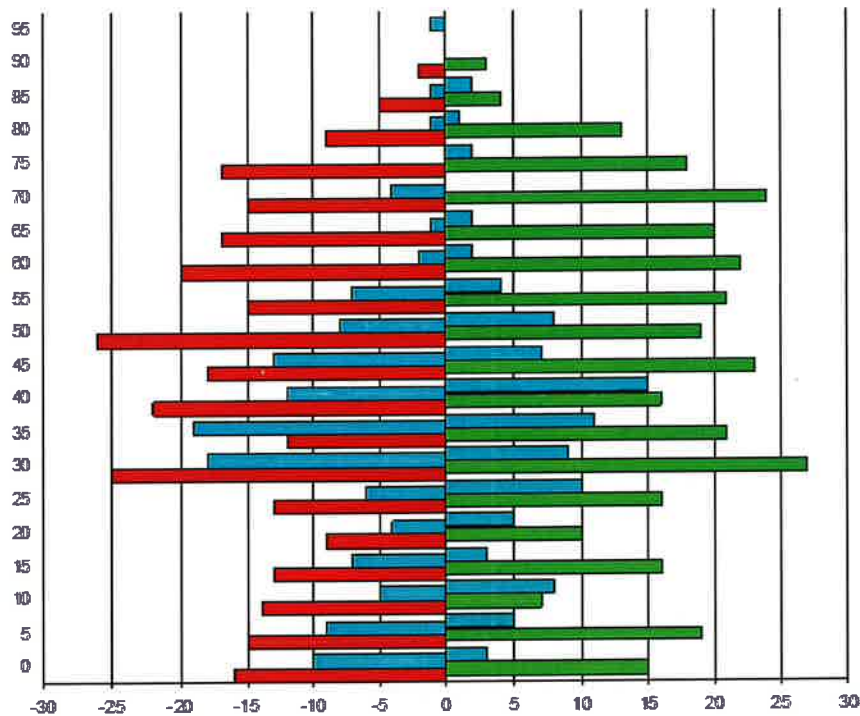
A titre de comparaison, le village comprenait 817 résidents en 2022, 795 en 2021 et 791 en 2020.

Durant l'année sont à dénombrer les mutations suivantes : 97 arrivées, 109 départs, 9 changements d'adresse à l'intérieur du village, 11 naissances, 15 mariages, 2 divorces, 4 séparations de fait, 3 décès, et, enfin, 10 personnes ont obtenu la nationalité suisse.

Le contrôle des habitants a également la charge de tout le flux relatif à l'enregistrement des arrivées des étrangers et le renouvellement des titres de séjour.

Pyramide des âges

■ Hommes (suisse) ■ Femmes (suisse)
 ■ Hommes (étranger) ■ Femmes (étranger)



	0	5	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95
Femmes (étranger)	3	5	8	3	5	10	9	11	15	7	8	4	2	2	0	2	1	2	0	0
Hommes (étranger)	-10	-9	-5	-7	-4	-6	-18	-19	-12	-13	-8	-7	-2	-1	-4	0	-1	-1	0	-1
Femmes (suisse)	15	19	7	16	10	16	27	21	16	23	19	21	22	20	24	18	13	4	3	0
Hommes (suisse)	-16	-15	-14	-13	-9	-13	-25	-12	-22	-18	-26	-15	-20	-17	-15	-17	-9	-5	-2	0

Occupation du refuge et des salles communales :

Les restrictions sanitaires imposées par la pandémie de Covid-19 sont désormais oubliées et il en résulte une augmentation régulière des locations des salles, du refuge ainsi que du carnotzet – et cela bien que la municipalité ait décidé de ne les mettre à disposition que des habitants de la commune. Ainsi, en 2023 :

- le refuge a été mis en location 88 fois; il a également été occupé pour diverses manifestations organisées par la commune, telles que la journée verte, le martelage, Halloween ou la distribution des sapins de Noël ;
- le carnotzet a été mis en location 14 fois ;
- les salles villageoises ont été mises en location 34 fois en dehors des occupations hebdomadaires régulières dédiées aux cours de yoga, à ceux de l'École instrumentale du Pontet, aux occupations réservées à la cantine scolaire, aux joueurs de cartes et enfin à l'Association sportive de Mex ; en outre, elles ont été mises à disposition ponctuellement pour des événements paroissiaux, des séances de PPE, ainsi que pour la tenue du conseil général et autres séances organisées par la municipalité.

En sus de ces locations, les salles, le refuge et le carnotzet ont été mis à disposition de manière ponctuelle à titre gratuit pour différentes associations.

Vie villageoise

La commune dénombre trois sociétés locales actives : l'Amicale de Mex, l'Association sportive de Mex et la Boule de Mex. En outre, la municipalité a encouragé les concitoyens à prendre part aux différentes activités ainsi qu'aux manifestations qu'elle a organisées ; les informations à ce propos sont relayées à l'ensemble de la population par le biais de l'InforMex, du site internet ou des piliers publics.

Le Tour de Gourmandie a fait étape à Mex le 23 avril. La Boule de Mex a organisé le premier ravitaillement « Rivella » le matin, puis la raclette à midi.

Le marché dominical s'est déroulé le 14 mai sous le soleil et la bonne humeur. L'édition 2023 a rencontré un fort succès ; au programme : château gonflable, balades à poney, maquillage pour enfants et différents stands d'alimentation, boissons et œuvres artisanales qui ont régalé les personnes présentes au son de la musique de la Guggen de Cossonay : *Las Tortugas*. Etant donné que cette journée coïncidait avec la Fête des mères, ces dernières ont été honorées d'un petit présent pour marquer le coup : toutes les mamans présentes ont reçu une belle rose.

La course des aînés a eu lieu le mercredi 30 août. Une cinquantaine de personnes inscrites ont été emmenées sur les rails du MOB jusqu'aux Pléiades pour y partager un délicieux repas avec vue sur le Léman. La sortie s'est terminée par un apéritif sur une terrasse du Lavaux en dégustant d'excellents chasselas.

La fête nationale, organisée traditionnellement le 31 juillet, a remporté un véritable succès. Plus de 120 personnes y ont pris part dont de nombreux jeunes et nouveaux habitants du village. Le déplacement du lieu des festivités sur le chemin de Lugny-lès-Charolles a été apprécié, de même que le sanglier grillé à la broche. Notons que ce type de menu était une première et qu'il en a ravi plus d'un ; en effet, d'aucuns ont pu emporter les surplus pour les manger le lendemain ! Enfin, l'animation musicale a permis une ambiance agréable et une partie des concitoyens sont même restés au-delà de minuit.

La journée verte s'est déroulée le samedi 9 septembre en présence du garde-forestier, M. Grégory Gabriel. Muni de paires de bottes, de bûches et de pelles, un groupe composé de vingt adultes et quinze enfants a procédé à une plantation de trois cents arbres. Après l'effort, le retour s'est fait vers midi au refuge pour partager un repas fort mérité et apprécié. Une plaque commémorative comportant le nom de chacun des enfants ayant pris part à cette demi-journée de sensibilisation à l'écosystème de la forêt a été installée à l'emplacement des plantations.

La Fête Halloween s'est tenue le samedi 4 novembre ; elle a réuni petits et grands autour de grands sachets de bonbons.

La distribution traditionnelle des sapins de Noël a eu lieu le samedi 9 décembre. La municipalité remercie l'Association sportive de Mex pour la parfaite organisation de la journée ainsi que l'accompagnement musical de l'Harmonie du Pontet qui a été un point fort de la manifestation.

Pour mémoire, les trois communes de Mex, Vufflens-la-Ville et Villars-Ste-Croix soutiennent l'Harmonie du Pontet par une subvention s'élevant à CHF 6.- par habitant. Quelques résidents de Mex en font partie et des jeunes profitent de l'enseignement de la musique.

La municipalité remercie vivement tous les participants ainsi que les nombreux volontaires qui mettent en place ces activités (AniMex).

Activités de la municipalité

La municipalité a tenu quarante-quatre séances officielles au cours de l'année 2023.

Le syndic ainsi que les municipaux ont pris part aux assemblées des syndics du district et du groupe Venoge, aux associations de Union des communes vaudoises (UCV) et de l'Association des communes vaudoises (AdCV) ainsi qu'aux diverses associations et ententes intercommunales, à des entretiens avec des concitoyens (notamment deux visites à des personnes célébrant leur nonantième anniversaire), des partenaires ainsi que différents prestataires externes.

Le nombre d'heures de vacation de l'ensemble de la municipalité s'est élevé à 987.5 heures en 2023, contre 1083 heures en 2022 et 726.75 heures en 2021.

Conseil général et préavis

Durant l'année, le conseil général a tenu séance aux dates suivantes :

- 27.03.2023
- 19.06.2023
- 11.12.2023.

M. Philippe Cloux a présidé toutes les séances tandis que Mme Sandrine Pochon Robert assume la fonction de vice-présidente.

Le conseil général était constitué de 76 membres à la fin de l'année.

Liste des préavis présentés durant l'exercice 2023 :

Préavis 1/2023 – Demande de crédit pour l'achat et la valorisation de la parcelle 6 – adopté le 27.03.2023

Préavis 2/2023 – Demande de complément au crédit d'investissement du projet de l'auberge – adopté le 19.06.2023

Préavis 3/2023 – Rapport de gestion et comptes relatifs à l'année 2022 – adopté le 19.06.2023

Préavis 4/2023 – Arrêté d'imposition pour l'année 2024 – adopté le 19.06.2023

Préavis 5/2023 – Modification des conclusions des préavis 5/2022, 8/2022 et 11/2022 au crédit complémentaire du budget de fonctionnement 2023 – adopté le 11.12.2023

Préavis 6/2023 – Budget pour l'année 2024 – adopté le 11.12.2023

Certains dossiers particuliers ont occupé l'exécutif communal d'une manière plus importante, à savoir :

- l'achat de la parcelle 6, ruelle de l'Eglise 1 ; la municipalité a jugé intéressant de constituer une commission municipale afin d'accompagner le projet de démolition – reconstruction sis sur ce bien-fonds nouvellement acquis ;
- plusieurs chantiers routiers (création d'une présélection sur la RC 313 à la hauteur de la route des Esserts, création d'un arrêt de bus sur cette même route et la première étape de réfection des chemins AF) ainsi que la préparation des quatre chantiers routiers prévus pour l'année 2024 ont occupé particulièrement la conseillère municipale en charge des dicastères des transports publics et routes ;

Notes et commentaires sur les états financiers 2023

Résultat du compte de fonctionnement 2023

Les comptes 2023 donnent le résultat suivant :

Charges / Produits	CHF	7'195'768.97	/	7'195'821.15
Bénéfice à attribuer au capital	CHF			52.18

Ce résultat de CHF 52.18 a été obtenu après amortissements du patrimoine administratif pour un total de CHF 89'305.65. Des attributions au fonds de réserve de CHF 426'627.90 et des prélèvements sur fonds de réserve pour CHF 417'700.23 soit un total de CHF 98'285.50 représentent la marge d'autofinancement provenant du ménage communal.

Relevons que les préavis 05/2022, 08/2022 et 11/2022 ont été portés aux comptes de fonctionnement selon le préavis 05/2023 du 20 novembre 2023.

Les préavis 02/2024 et 04/2024 ont également été activés en 2023.

Ces différents travaux, initialement prévus aux comptes d'investissements, présentent un montant total CHF 460'975.45.

Ces travaux n'étaient pas prévus au budget de fonctionnement « initial » ce qui amènerait le résultat théorique augmenté de CHF 460'975.45, soit une marge d'autofinancement théorique de CHF 559'260.95 (CHF 98'285.50 + CHF 460'975.45), contre une marge d'autofinancement de CHF 852'209.22 en 2022.

Tableau comparatif des dépenses et recettes entre les comptes 2023, le budget 2023 et les comptes 2022 (comptes 2021 à 2019 pour information).

	2023						2022	2021	2020	2019
	Réalisé	Budget	Ecart avec budget		Ecart avec 2022		Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé
CHARGES			CHF	%	CHF	%				
Administration générale	854 643	906 400	-51 757	-6%	-5 186	-1%	859 828	729 219	744 326	721 386
Finances	1 689 385	1 760 300	-70 915	-4%	-720 252	-43%	2 409 637	1 822 865	1 795 359	1 508 607
Domaines et bâtiments	1 288 679	1 302 500	-13 821	-1%	190 966	15%	1 097 713	1 019 535	781 678	219 040
Travaux	1 096 614	526 000	570 614	52%	2 728	0%	1 093 886	544 995	453 819	488 475
Instruction publique et cultes	426 139	419 500	6 639	2%	38 686	9%	387 453	343 843	395 081	269 954
Police	198 582	205 000	-6 418	-3%	5 616	3%	192 966	197 518	199 840	175 935
Sécurité sociale	1 497 989	1 477 200	20 789	1%	-148 651	-10%	1 646 640	1 818 296	1 648 939	1 780 053
Services industriels	143 739	185 000	-41 261	-29%	-83 695	-58%	227 433	215 667	169 734	127 363
Bénéfice net de fonction.	52		52	100%	-3 444	0%	3 496	5 259	26 085	-
Total charges	7 195 821.15	6 781 900	413 921	6%	-723 231	-10%	7 919 052.59	6 697 196.53	6 214 861	5 290 814
REVENUS										
Administration générale	298 153	315 900	-17 747	-6%	-38 738	-13%	336 891	283 663	319 437	264 492
Finances	5 145 421	4 484 800	660 621	13%	-71 581	-1%	5 217 002	4 166 093	4 591 435	4 304 856
Domaines et bâtiments	1 110 517	1 068 400	42 117	4%	70 927	6%	1 039 589	991 673	729 849	199 687
Travaux	480 207	319 800	160 407	33%	-374 326	-78%	854 533	346 032	295 112	240 404
Instruction publique et cultes	-	-	0	0%	0	-	-	-	-	-
Police	-	-	-	#DIV/0!	-2 605	#DIV/0!	2 605	12 200	8 969	4 315
Sécurité sociale	17 785	18 500	-715	-4%	-223 215	-1255%	241 000	681 869	100 325	49 287
Services industriels	143 739	185 000	-41 261	-29%	-83 695	-58%	227 433	215 667	169 734	127 363
Perte nette de fonction.		389 500	-389 500	100%	0	0%				100 411
Total revenus	7 195 821	6 781 900	413 921	6%	-723 231	-10%	7 919 053	6 697 197	6 214 861	5 290 814

Tous les détails concernant les commentaires aux comptes 2023 se trouvent dans le résumé annexé.

1 Administration générale :

Le départ de la boursière communale à la fin du mois de novembre 2023 a généré une réflexion et la municipalité a souhaité que l'administration communale soit composée de trois employés. Elle a donc procédé à l'engagement d'une boursière ainsi que d'une préposée au contrôle des habitants pour l'année 2024 (début des contrats respectivement au 01.02.2024 et 01.03.2024). Dans l'intervalle, la secrétaire municipale a assuré les charges de préposée et la future ancienne boursière le courant de la comptabilité communale. Il est à noter que le pourcentage de la boursière a augmenté dès le 1^{er} août 2023 de 10%, à savoir que le taux d'activité dévolu à ce poste a évolué de 40 à 50%.

Police des constructions

Liste des dossiers traités en 2023 :

Délivrance de permis d'habiter ou d'utiliser (dossiers terminés)

- Installation d'une pompe-à-chaleur, ch. du Marais
- Installation d'une pompe-à-chaleur, ch. du Dernier Mur
- Installation d'une pompe-à-chaleur, ch. de La Rochette
- Installation d'une pompe-à-chaleur, rue du Temple

Délivrance de permis de construire (dossiers en cours):

- Installation d'une pompe-à-chaleur, ch. des Mémises
- Transformation d'une maison, rue du Temple
- Remplacement d'une chaudière à gaz par une pompe-à-chaleur, route des Esserts
- Remplacement d'une chaudière à mazout par une pompe-à-chaleur, ch. de la Richardaz
- Démolition/reconstruction d'une maison, ch. de Mont Riond
- Remplacement de deux chaudières à gaz par deux pompes-à-chaleur, ch. de la Rochette
- Remplacement d'une chaudière électrique par une pompe-à-chaleur, ch. des Mémises
- Remplacement d'une chaudière électrique par une pompe-à-chaleur, ch. du Léman
- Installation d'une pompe-à-chaleur, route des Esserts
- Aménagement d'une pièce d'habitation dans un dépôt, route de Cossonay
- Démolition d'une villa/construction de villas jumelles, ch. du Trésy
- Remplacement d'une chaudière électrique par une pompe-à-chaleur, ch. de la Caroline
- Installation d'un cabanon, rue du Temple
- Construction de deux quais d'arrêts de bus, rue du Temple

Dossiers et travaux en cours

- Transformation d'une maison, rue du Temple
- Transformation d'une maison, ch. du Marais
- Installation d'une pergola, ch. du Gottaux
- Installation d'une pergola, ch. de Praz-Voué
- Démolition et construction de villas jumelles, route des Esserts
- Agrandissement d'une villa, route des Esserts
- Transformation du Château d'en bas, route de Cossonay
- Construction de villas jumelles, ch. du Gottaux
- Transformation d'une villa, route des Esserts
- Démolition/construction d'un immeuble, rue du Prieuré
- Construction d'une piscine chauffée, ch. du Trésy
- Création de châssis rampants, ch. des Ecureuils

Diverses autres demandes soumises à simples autorisations municipales ainsi que permis de fouille sur le domaine public ont été traitées durant l'année.

Les dossiers en police des constructions ont nécessité de nombreuses séances eu égard aux procédures judiciaires en cours mais également en raison d'un nombre en forte augmentation de mises à l'enquête publiques.

Transports publics

Depuis la mise en service de la ligne 58 des TL en 2021, la fréquentation de cette dernière ne cesse d'augmenter. En 2023 plus de 160'619 passagers ont emprunté ce tracé alors qu'on en dénombrait 137'324 en 2022. Environ 60 % des passagers sont des écoliers qui se rendent à Cossonay ou à l'arrêt Penthalaz-poste, ainsi que des étudiants qui se déplacent au gymnase de Bussigny.

Ci-après la statistique 2023 des lignes TL 58, 32 et N4 (bus pyjama) pour la Commune de Mex :

Ligne	Sens	Arret	Montée/a n	Descend/a n	Monte/jour moyenne	Descend/jour moyenne
32	A	Mex, Faraz	0	38'634	0.0	153.3
32	R	Mex, Faraz	37'229	0	147.7	0.0
32		TOTAL MEX 32	37'229	38'634	148	153
56	A	Mex, Faraz	0	6'041	0.0	24.0
56	R	Mex, Faraz	3'436	0	13.6	0.0
58	A	Mex VD, Tresy	686	624	1.9	1.7
58	A	Mex, Les Esserts	1'646	1'630	4.5	4.5
58	A	Mex, village	5'413	4'437	14.8	12.2
58	R	Mex VD, Tresy	529	438	1.5	1.2
58	R	Mex, Les Esserts	963	1'421	2.6	3.9
58	R	Mex, village	4'278	4'674	11.7	12.8
N4	A	Mex VD, Tresy	4	13	0.0	0.1
N4	A	Mex, Les Esserts	0	8	0.0	0.1
N4	A	Mex, village	12	58	0.1	0.5
N4	R	Mex, Les Esserts	92	0	0.9	0.0
58, N4		TOTAL MEX 58-N4	17'059	19'344	51.7	61.0
32, 58, N4		TOTAL MEX 32, 38, N4	54'288	57'978	199	214
N4		TOTAL MEX N4	108	79	1.0	0.8

Durant les week-ends, Mex est desservie par huit paires de courses contre dix-huit en semaine, respectivement quinze en période de vacances scolaires.

Cependant, il est à déplorer quelques incidents et même accidents dus aux bus qui ont endommagé du mobilier urbain, des glissières et bordures de routes, ainsi que des luminaires.

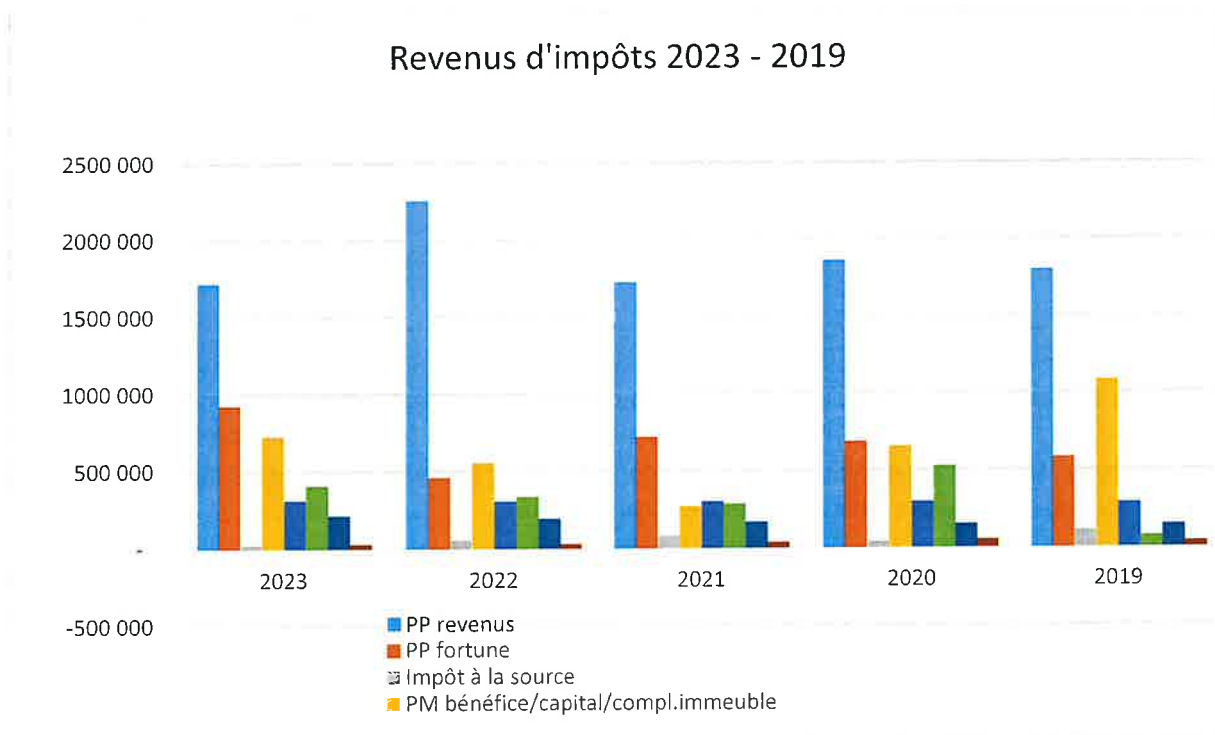
Fin 2018, la municipalité a mis en place une nouvelle mesure d'encouragement à la mobilité douce ; ainsi les habitants ont bénéficié de huit subventions pour des vélos électriques tandis que douze subventions pour des abonnements Mobilis Junior ont été attribuées en 2023.

Enfin notons qu'en 2023, 71 sur 1'745 cartes journalières CFF disponibles ont été vendues aux habitants de Mex au prix de CHF 39.-. Toutefois, en raison de la décision d'une révision du système organisationnel des CFF concernant les cartes journalières, la commune de Penthaz a décidé d'interrompre le service qu'elle offrait en la matière ; dès lors celui-ci a également été abandonné pour la commune de Mex à fin décembre 2023.

2 Finances :

Les revenus d'impôts sont composés comme suit :

	2023				Ecart avec 2022		2022	2021	2020	2019
	Réalisé	Budget	Ecart avec budget		CHF		Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé
			CHF	%	%	%				
PP revenus	1 715 763	1 900 000	-184 238	-11%	-541 510	-32%	2 257 273	1 722 710	1 861 554	1 797 352
PP fortune	923 674	750 000	173 674	19%	464 724	50%	458 950	717 822	684 809	580 677
Impôt à la source	24 122	50 000	-25 878	-107%	-31 593	-131%	55 715	80 272	37 440	107 094
PM bénéfice/capital/compl.immeuble	725 080	717 000	8 080	1%	170 049	23%	555 030	267 899	653 573	1 081 677
Foncier	310 197	300 000	10 197	3%	5 994	2%	304 203	299 794	293 346	285 309
Droits mutation, successions et donations, gains immobiliers	405 624	100 000	305 624	75%	71 262	18%	334 362	284 151	522 545	72 039
Frontaliers	211 587	190 000	21 587	10%	21 236	10%	190 351	165 303	150 502	144 968
Autres (dons, lotos, tombes - r/cap. spic d'ind. - moratoire)	27 431	28 000	-569	-2%	-748	-3%	28 179	34 317	49 942	35 630
Total revenus d'impôts/divers	4 343 477	4 035 000	308 477	7%	159 415	4%	4 184 062	3 572 268	4 253 711	4 104 745



Ces chiffres démontrent que, malgré toutes les projections possibles, le résultat définitif pour certains contribuables (personnes physiques ou morales) peut influencer fortement les chiffres annuels. Les décisions de taxation sont parfois bien différentes des acomptes prévus.

Pour ce qui est des personnes morales, il est difficile de prévoir des budgets car les décomptes peuvent avoir une très forte variation par rapport aux acomptes facturés. Pour rappel, les impôts du site En Faraz sont répartis entre les trois communes, à raison de : Mex : 54.8%, Vufflens-la-Ville : 27.6% et Villars-Ste-Croix : 17.6%.

Les impôts conjoncturels (*droits de mutations - successions et donations - gains immobiliers*) totalisent à eux seuls une entrée de CHF 405'523.95 dont la moitié est attribuée directement à la cohésion sociale, à l'instar d'un tiers de l'impôt sur les frontaliers d'un montant de CHF 211'586.95 soit une somme totale de CHF 273'341.-.

Evolution point d'impôt	2023	2022	2021	2020	2019
Taux d'impôt	59.5	59.5	59.5	59.5	61.0
Point d'impôt communal	61 580	60 740	50 880	58 521	62 953
Nb habitants	816	817	795	791	718
Point d'impôt/habitant	75.47	74.35	64.00	73.98	87.68
Point d'impôt cantonal/habitant	48.47	48.44	48.43	48.17	47.12

Les acomptes péréquatifs (péréquation directe, cohésion sociale et police) se sont élevés à CHF 2'008'502.-. Le décompte devrait être de CHF 2'535'155.-, d'où une provision totale de CHF 526'653.-.

Une provision sur le retour des dépenses thématiques (travaux sur les routes) d'un montant estimé de CHF 120'000.- n'a pas été portée dans les comptes 2023 ; ceci par principe de prudence. Le montant sera connu précisément lors de l'établissement du décompte final de la péréquation 2023 par le canton : normalement, durant le second semestre 2024.

3 Domaines et bâtiments

32 Forêts

La commune de Mex fait partie du *Groupement du Triage forestier intercommunal de la Venoge*. Le but de ce dernier est de favoriser une gestion optimale des forêts sur les territoires de quinze communes avoisinantes et de défendre les intérêts de ses membres. La partie opérationnelle est gérée par un garde-forestier qui assume à la fois une fonction d'autorité publique (représentant de la DGE-Forêt) et de gestionnaire des forêts communales. Le garde-forestier assure la direction et la surveillance des chantiers de sylviculture ainsi que le suivi financier des projets.

Le coût d'entretien des forêts (compte 32.314.0) s'élève à CHF 59'215.65 et est inférieur au budget de CHF 64'900.-. Par ailleurs, le résultat des ventes de bois s'élève en 2023 à CHF 20'526.-. Un montant de CHF 6'543.- a été encaissé pour des subventions pour soins aux jeunes peuplements et pour soins aux forêts protectrices publiques.

Précisons que depuis 2010, la gestion de la forêt est certifiée conforme aux directives des labels "FSC" (Forest Stewardship Council, no 1253) et "PEFC" (Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes) ; les exploitations répondent ainsi aux exigences des principales associations de protection de la nature (WWF et Pro Natura).

Note sur le réchauffement climatique :

À la suite de la récurrence d'étés caniculaires, plusieurs essences dépérissent, notamment le hêtre, le sapin blanc et l'épicéa. Cela s'explique notamment par le manque de précipitations et des températures élevées. Une autre essence, le frêne, reste vulnérable à la chararose, une maladie fongique se propageant par les spores du champignon. Les frênes sont présents en majorité aux abords des infrastructures, ce qui demande une surveillance permanente.

Travaux entrepris durant l'année :

C'est sous la supervision du garde-forestier, M. Grégory Gabriel, que la commune a entrepris plusieurs travaux forestiers en 2023 :

- une coupe de bois dite de « mise en lumière » a été réalisée derrière le refuge communal, en limite de la propriété de la ville de Lausanne, pour permettre le développement de jeunes plants indigènes. Les bois exploités ont été valorisés en bois de sciage, notamment les hêtres ; le reste, de qualité moindre, a été valorisé en bois de chauffage pour les bâtiments communaux ou en bois de feu pour des particuliers habitant la commune ;
- une plantation de trois cents arbres a été effectuée sur cette surface de coupe en septembre 2023, lors de la traditionnelle journée verte. Cette action vise à apporter un complément de variétés indigènes permettant d'étoffer le nombre d'essences présentes sur cette parcelle ;
- des arbres qui étaient fortement inclinés et représentaient un danger potentiel ont été coupés en bordure du chemin de la Goille à la suite des étés chauds et secs des dernières années ;
- plusieurs arbres, notamment des hêtres et des sapins blancs situés à proximité d'infrastructures, ont dépéri, ce qui a nécessité leur coupe afin de prévenir des risques de chute.

35 Bâtiments

En 2023, les vingt-six logements des immeubles sis à la rue du Prieuré 3 et 5 ont généré un bénéfice de CHF 225'775.05 qui a été attribué au fonds de réserve – entretien, rénovation et amortissement des bâtiments Vers l'Eglise.

L'auberge Au Mai a généré en 2023 un excédent de recettes de CHF 139'120.30 qui a été attribué au fonds de réserve – entretien, rénovation et amortissement de l'auberge.

Les autres bâtiments ont généré un excédent de dépenses de charges CHF 155'761.40 qui reste dans le compte de fonctionnement. Ceci est notamment dû aux travaux d'entretien décrits ci-après.

Dans leur ensemble, les bâtiments communaux sont régulièrement entretenus par le concierge. Des entreprises spécialisées sont mandatées annuellement pour procéder à des travaux d'entretien général, des systèmes de chauffage (gaz, électrique ou à bois) et de diverses installations et appareils ménagers. Des diagnostics CECB ont été réalisés sur l'ensemble des bâtiments communaux (cf rapport des comptes) Ci-après quelques détails complémentaires :

350 Maison de commune

À la suite du remplacement de la chaudière en 2022, le chauffage au sol du premier étage de la maison de commune a été amélioré par l'aménagement de thermostats individuels dévolus à chaque pièce. Un monitoring à distance pour l'installation solaire a été mis en place. Enfin, l'éclairage de l'ensemble des locaux de la voirie a été remplacé par des LED à des fins d'économie d'énergie.

351 Collège

En raison d'un dégât d'eau, la conduite d'arrivée principale du collège a dû être changée. A cette occasion, l'ensemble du système de chauffage a été révisé. L'éclairage a également été remplacé par des LED. La fenêtre hexagonale en façade nord de l'appartement de deux pièces et demie et l'ensemble des châssis-rampants des appartements ont dû être changés étant donné qu'ils dataient de plus d'une trentaine d'années. Enfin, durant l'été, divers travaux d'entretien et de peinture ont été entrepris. Le remplacement des fenêtres des classes (datant des années 1980) par des doubles vitrages a été programmé pour les relâches 2024 avec le versement d'un acompte sur 2023.

352 Salle villageoise

L'installation du wifi a été réalisée en début d'année, ainsi qu'annoncé fin 2022. Le système électrique de la salle Arlequin a été remis à neuf avec des LED et quatre disjoncteurs ont été déplacés afin de les rendre accessibles aux locataires (disjoncteurs de prises de courant des deux salles). Les chaises en bois ont été remplacées par des assises matelassées en tissu après validation de leur confort par les membres du conseil général présents lors d'une séance. Enfin, des panneaux absorbants ont été apposés afin de réduire les réverbérations et d'améliorer l'acoustique de la salle Villageoise.

353 Refuge

A la suite d'une effraction, la porte principale du refuge a été remplacée et la porte arrière renforcée. La partie inférieure extérieure des rondins placés en façade a été poncée et revernie.

354 Ancienne maison de commune

Seul l'entretien courant a été réalisé dans l'ancienne maison de commune.

355 Temple

Les spots extérieurs ainsi que l'éclairage intérieur ont été remplacés par des LED. Des panneaux absorbants ont été installés afin de réduire les réverbérations soniques et d'améliorer l'acoustique de l'église.

356 Divers bâtiments

La toiture de l'ancien stand dévolu à La Boule de Mex ainsi que les boiseries de ce même bâtiment et le chauffage, qui ne répondait plus aux normes en vigueur, ont été rénovés et/ou remplacés.

En outre, la porte du local de stockage du four à pizza a été remplacée et les boiseries de ce garage ont été repeintes.

357 Auberge Au Mai

Les gérants de l'établissement se sont acquittés des montants prévus au moment de la signature du bail. L'AJERCO, qui gère la garderie La Mexsonnette, a également assuré la prise en charge des montants des loyer dus. Seul l'entretien courant a été réalisé dans ces bâtiments.

358 Immeubles Vers l'Eglise

Les appartements ont été loués à 100% en 2023 avec quelques changements de locataires. Au 31.12.2023, seules quelques places de parc, essentiellement destinées au stationnement des motos, demeuraient vacantes.

Ainsi que prévu au budget, des clôtures ont été installées autour des jardins privés. Des robinets ont été mis en place dans le parking pour faciliter son nettoyage et une ventilation complémentaire a été posée dans la chaufferie – cela pour répondre aux normes édictées par la SUVA.

4 Travaux

43 Routes

Les travaux qui avaient été différés en 2022 ont été réalisés en 2023 :

Carrefour RC 313 – route des Esserts : les travaux ont été entamés au début de l'été et se sont terminés en septembre. La participation financière communale s'est élevée à CHF 111'000.- conformément à la convention signée entre la commune et le canton. À ce montant, il convient d'ajouter CHF 2'078.60 pour la dépose d'un luminaire. Le total de CHF 113'078.60 est bien inférieur à la demande de crédit de CHF 220'000.- présentée au conseil général durant l'année 2022.

Arrêts de bus des Esserts : les travaux ont commencé au début du mois d'avril et ont pris fin à la mi-mai, soit une durée inférieure à deux mois. Dans l'ensemble ils se sont déroulés dans de bonnes conditions, sans rencontrer de problèmes majeurs. Le crédit de CHF 203'000.- accordé par le Conseil général n'a pas été dépassé puisque le total du coût des travaux s'est élevé à CHF 202'726.45.

Améliorations foncières – 1^{ère} étape de réfection : chemins Sous-Valeyres et Fontanettaz : les travaux ont débuté au milieu du mois de février et ont été achevés à mi-mai. Une réfection complète du chemin Sous-Valeyres a été exécutée avec encaissement, aménagement des banquettes et pose d'un revêtement bitumineux. Il est à rappeler que ce chemin est interdit à la circulation motorisée et est réservé exclusivement aux agriculteurs et exploitants forestiers.

Le chemin de Fontanettaz qui relie Mex à Vufflens-la-Ville a subi également un « lifting », soit un nettoyage des accotements et du terre-plein central, ainsi que la recharge et homogénéisation de la fondation, la création de traversées alpines et la réfection du revêtement gravellé. Ce chemin est réservé aux agriculteurs et aux piétons dont il est fort apprécié ; un banc y a été installé.

Le crédit relatif à cette étape de réfection des chemins AF accordé par le Conseil général lors de sa séance de décembre 2022 s'élevait à CHF 285'655.20, subventions cantonale et fédérale non déduites. Le total des travaux s'est élevé à CHF 295'886.70, montant duquel il convient de déduire les subventions et les participations de la Commune de Vufflens-la-Ville et de propriétaires privés pour un montant de CHF 181'216.40 ; le solde final à charge de la commune s'est donc élevé à CHF 114'670.30.

Entretien des machines et véhicules

Il n'y a pas eu d'investissements importants relatifs à l'achat de nouveaux véhicules ou machines en 2023. Seuls l'entretien, la réparation ainsi que l'achat de petit matériel ont grevé le budget.

Eclairage public

L'entretien est effectué par l'entreprise Duvoisin-Groux SA. Les mesures prises depuis plusieurs années déjà pour économiser l'énergie et qui consistent notamment à l'extinction de l'éclairage de minuit à cinq heures du matin donnent satisfaction. Toutefois, la possibilité de passer tout l'éclairage public aux LED est en cours d'étude. En effet les luminaires datent de plus de trente ans et il n'est plus possible de retrouver des mâts identiques à ceux existants. Dès lors, la municipalité y voit une opportunité de rénover tout le parc des luminaires ; un projet qui sera évalué en 2024.

44 Parcs et cimetière

Au grand plaisir des enfants, la nouvelle place de jeux de la rue du Collège a été ouverte courant 2023. Les parcs et le cimetière ont été régulièrement entretenus. Le budget 2023 a été respecté avec un coût effectif engendré de CHF 54'725.30.

45 Ordures ménagères et déchetterie

À la suite de l'introduction de la taxe au sac et du principe de pollueur-payeur, la commune doit équilibrer les comptes de la rubrique 45. Pour faire suite à l'augmentation de la taxe déchets à CHF 86.15 TTC, l'excédent de recettes de CHF 6'409.44 a été attribué au fonds de réserve affecté. Il est constaté une nette diminution des déchets principaux collectés pour cette année ; il s'agira d'observer si cette tendance reste stable. La ristourne Valorsa sur les sacs taxés s'élève cette année à CHF 35'978.30, soit 99.41 tonnes à CHF 361.91.(2022 : 104.93 à CHF 350.15 - 2021 : 107.5 à CHF 362.80).

La Commune de Mex est actionnaire de VALORSA SA depuis 1996. Elle partage la propriété de ce périmètre de gestion des déchets avec 94 autres communes du canton. La législation vaudoise ainsi que le Plan cantonal de gestion des déchets (PGD) enjoignent les communes à se regrouper afin d'avoir les capacités commerciales, techniques et communicatives nécessaires pour la gestion des déchets – action d'autant plus nécessaire que les déchets évoluent constamment en termes de quantité et de qualité. Par ce biais, la commune est également indirectement propriétaire de TRIDEL SA, usine cantonale de valorisation thermique et électrique des déchets (UVTD), étant donné que VALORSA est actionnaire à hauteur de 36,03%, le restant étant partagé par les trois autres périmètres GEDREL (Lausanne et périphérie), SADEC (La Côte) et STRID (Nord vaudois).

Le site de Penthaz joue ce rôle de gestionnaire depuis 1969 et se transforme régulièrement. Station de compostage jusqu'en 1997, parallèlement à une usine d'incinération, ces activités se sont arrêtées, car ce compost d'ordures ménagères ne correspondait plus à la qualité nécessaire et le four était devenu trop polluant. VALORSA est devenu alors un centre de logistique dès les années 2000 avec une grande capacité de stockage. La diversité des déchets a poussé le périmètre à se diversifier aussi en centre de tri en traitant les déchets spéciaux, le papier, le bois ou le verre. L'autre rôle de Penthaz est d'accueillir les déchets carnés de l'ouest vaudois, soit les restes de coupe de boucherie, mais aussi les cadavres des animaux, principalement de rente ou qui ont été accidentés par la circulation routière ou résultant de maladies. Si le four d'incinération a disparu depuis bien longtemps, le centre d'équarrissage est devenu un emplacement de regroupement régional. Après contrôles et analyses requises par le service vétérinaire cantonal, les dépouilles sont stockées dans un frigo puis acheminées en Suisse alémanique pour y être valorisées.

En 2023, la Commune de Mex a bénéficié de la logistique de VALORSA pour la gestion globale des déchets incinérables, ordures ménagères, déchets encombrants ou déchets d'entreprises via le train ou la station de compactage. Quelques animaux, propriétés des citoyens ou ayant terminé leur vie sur les routes du village ont fini au centre d'équarrissage. VALORSA est venu collecter les déchets spéciaux, sachant que chaque citoyen en produit en moyenne 1,5 kg par année. Les enfants mexanais ont pu profiter de cours gratuits sur les déchets au sein de leur école via des animatrices déléguées par COSEDEC (Coopérative Romande de sensibilisation à la gestion des déchets – propriété des périmètres de gestion).

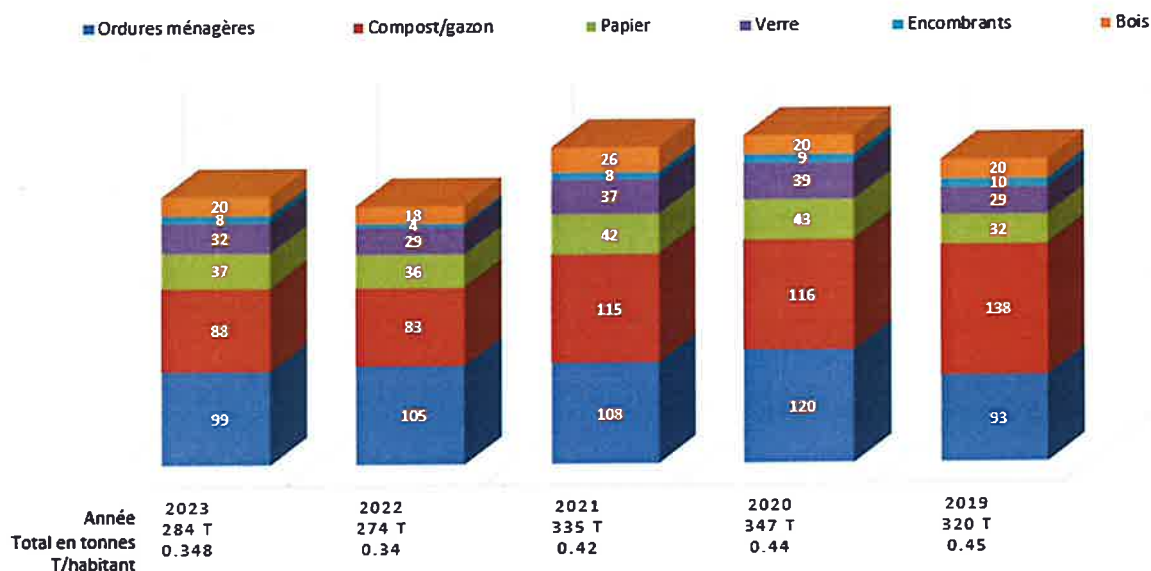
En 2023, la commune a reçu la visite de VALORSA qui a pu conseiller la municipalité et l'informer sur les bonnes pratiques dans la déchetterie, notamment à propos de la conformité de la collecte, du stockage et du conditionnement des déchets spéciaux des ménages (DSM). Les employés communaux ont pu participer au mois d'avril à un cours de formation chez CRIDEC sur la gestion des déchets spéciaux (DSM). Enfin, la commune fait partie du concept régional de la taxe au sac dont VALORSA est en charge de la gestion administrative (encaissement et rétrocession de la part communale une fois par trimestre). Le

montant rétrocédé varie d'une année à l'autre en fonction de la vente de sacs et du tonnage d'ordures ménagères de la commune. Il est de l'ordre de 360.- CHF par tonne.

Déchets principaux collectés pour la Commune de Mex

	2023	2022	2021	2020	2019
Année	284 t	274 t	335 t	347 t	320 t
Total tonnes	0.348	0.34	0.42	0.44	0.45
Ordures ménagères	99	105	108	120	93
Compost/gazon	88	83	115	116	138
Papier	37	36	42	43	32
Verre	32	29	37	39	29
Encombrants	8	4	8	9	10
Bois	20	18	26	20	20
	284	274	335	347	320

DÉCHETS PRINCIPAUX COLLECTÉS



Déchets collectés pour la Commune de Mex

DECHETS EN TONNAGE	2023	2022	2021	2020	2019
Ordures ménagères	99.41	104.93	107.50	108.05	92.50
Déchets communaux	18.32	15.73	16.74	12.38	11.38
Encombrants	7.88	4.00	11.91	9.21	9.59
Verre	32.10	28.56	36.79	38.66	28.54
Papier	37.26	35.60	39.14	42.60	31.54
Alu / fer blanc	11.99	10.93	12.19	12.34	10.03
Bois	19.60	18.46	26.22	19.82	20.06
DSM mélangés	1.56	1.88	0.80	0.73	1.94
OREA	5.82	2.47	2.83	2.60	2.74
Compost/gazon	88.22	82.62	114.72	116.46	138.12
Déchets carnés	1.71	0.69	0.24	0.36	1.01
TOTAL	323.87	305.87	369.08	363.21	347.45

Déchets collectés par Valorsa pour l'ensemble des communes

	2023 tonnes facturées par Valorsa	2023 Destination	2023 Valorisation
Ordures ménagères	25'295	TRIDEL	Chaleur/électricité
Déchets encombrants	2'308	TRIDEL	Chaleur/électricité
Déchets industriels	6'344	TRIDEL	Chaleur/électricité
Boues d'épuration	6'579	Incinérateur de Epura Incinérateur de SAIDF	Chaleur/électricité
Verre	4'158	45% chez Vetropack 55% en verrerie européenne	Bouteilles en verre
OREA, appareils électriques	328	Centres de démontage et de recyclage SENS/SWICO	Métaux bruts/ incinération
Déchets spéciaux des ménages	250	CRIDEC	Traitement physico-chimique incinération
Déchets carnés	856	GZM	Energie

46 Réseaux d'égoûts, d'épuration

La conseillère municipale en charge du dicastère de l'épuration ainsi que les membres du conseil général délégués à l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées Vufflens-la-Ville (AIEV) ont pris part de manière régulière aux séances organisées par cette dernière. La municipalité y est également représentée au Comité de direction (CODIR) par l'un de ses conseillers municipaux.

Les acomptes de charges de l'AIEV se sont élevés à CHF 170'960.-. Un montant de CHF 12'194.15 a été restitué sur les comptes 2022 et un correctif de CHF 5'935.30 à la suite de l'assemblée générale du 28.06.2023 a été versé. La différence avec les coûts effectifs 2023 sera comptabilisée en 2024. L'excédent de charges de CHF 60'308.90 a été attribué au fonds de réserve affecté ainsi que la somme de CHF 3'540.- attribuée au fonds de réserve affecté concernant une participation de tiers.

C'est dans l'optique d'une diminution des coûts d'entretien de la station d'épuration que des panneaux photovoltaïques ont été installés sur celle-ci à la fin de l'année 2023. Les effets perceptibles de cet aménagement ne seront donc évaluables que depuis l'année 2024.

5 Instruction publique et cultes

ASIVenoge (enseignement primaire, six communes)

Le Conseil intercommunal de l'ASIVenoge s'est réuni à deux reprises en 2023 ; il a validé les préavis du Comité de direction, soit la présentation et acceptation des comptes 2022 et celle du budget 2024. Deux autres préavis ont également été acceptés dont celui relatif au crédit d'investissement du projet d'extension du Collège du Cheminet, à Penthalaz – crédit s'élevant à un montant de CHF 35'000'000.- dont CHF 8'750'000.- à la charge de la Commune de Penthalaz.

Le comité directeur a, quant à lui, siégé vingt-deux fois durant l'année 2023 afin de traiter des sujets tels que les transports, l'accueil de midi, les devoirs surveillés, sans oublier le projet d'extension du Cheminet.

La ligne 58 des TL assure toujours le transport des élèves de 7P et 8P enclassés à Penthalaz ; ce mode de transport adopté en 2021 a donné entière satisfaction.

Constructions du degré primaire

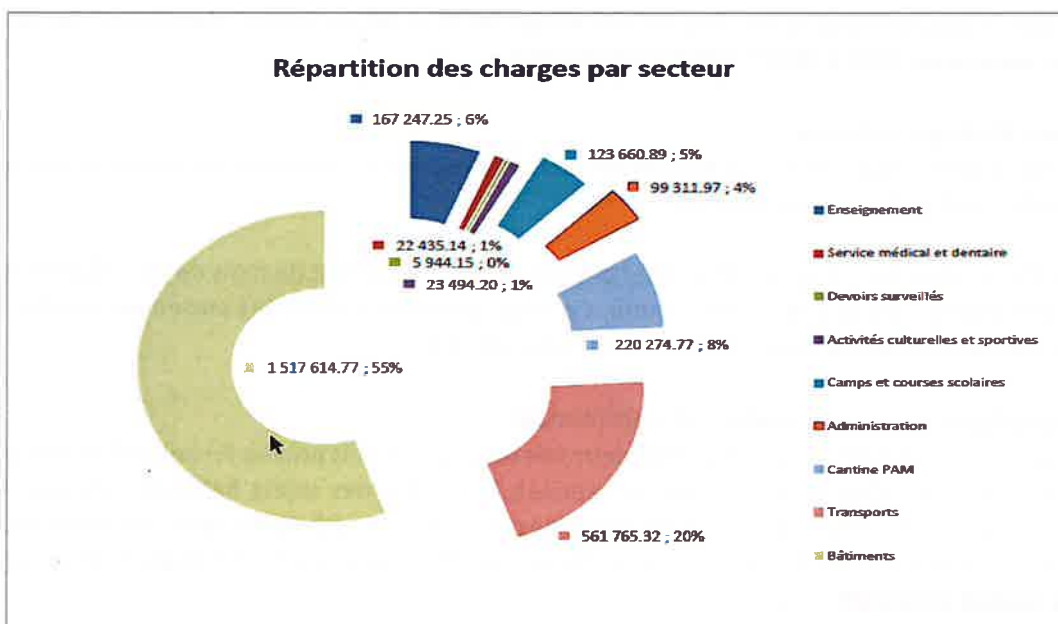
Le pavillon de quatre classes en éléments préfabriqués modulaires est toujours en service le temps que le nouveau bâtiment scolaire soit construit.

Les travaux d'extension du Collège du Cheminet ont été entamés au début du mois de juin 2023 et la pose de la première pierre a eu lieu le 1^{er} septembre. Ce rituel permettra, selon les anciennes traditions, de célébrer ce moment emblématique, fondement du futur édifice.

ASICoPe (enseignement secondaire, 17 communes)

Le Conseil intercommunal de l'ASICoPe a siégé deux fois en 2023 et trois préavis lui ont été soumis par le Comité directeur qui s'est réuni à quatorze reprises. Il a traité des sujets habituels tels que les transports, les contrôles dentaires, les devoirs surveillés, l'accueil de midi ou les relations entre école et communes. La mise en place des écrans interactifs sur tout l'établissement a été également un sujet complexe à mettre en œuvre.

PRIMAIRE	2023		2022		2021		2020		2019	
	nb	CHF	nb	CHF	nb	CHF	nb	CHF	nb	CHF
Primaire		240 652		232 994		189 273		172 838		134 581
Transport		58 723		49 357		49 291		46 543		38 105
Total PRIMAIRE		299 375		282 351		238 565		219 381		172 686
Nb d'élève	56		50		47		50		42	
Coût par élève (Mex)		5 346		5 647		5 076		4 388		4 112
Coût moyen ASIVenoge		4 634		4 667		3 993		3 685		3 114
Nb d'habitant Mex	817		795		791		749		718	
Coût par habitant Mex		366		355		302		293		241
SECONDAIRE										
Secondaire		94 000		81 985		77 187		72 068		70 547
Transport		24 223		19 476		22 131		20 173		18 303
Total SECONDAIRE		118 223		101 462		99 319		92 241		88 850
Nb d'élève	26		21		22		19		19	
Coût par élève (Mex)		4 547		4 832		4 514		4 855		4 676
Coût moyen Asicope		4 373		4 225		4 173		4 306		4 376
Nb d'habitant Mex	817		795		791		749		718	
Coût par habitant		145		128		126		123		124



ASPIC (Association intercommunale de la piscine des Chavannes à Cossonay)

L'ensemble des élèves des niveaux primaire et secondaire, à l'exception des 1P, bénéficient des cours de natation. Le financement de ces prestations est défini par l'ASPIC, soit CHF 440.-/an par élève et est compris dans les comptes de l'ASIVenoge et de l'ASICoPe.

Il est à noter que le résultat d'exploitation de l'année 2023 correspond à un déficit de CHF 373'963.04 contre un déficit budgété de l'ordre de CHF 250'000.-. Excepté les charges liées à l'énergie et aux intérêts des emprunts, les dépenses ont été maîtrisées et sont en adéquation avec le budget. Les activités mises en place ont notamment remporté un franc succès, toutefois, les ventes des abonnements n'atteignent pas les objectifs fixés. Conformément aux statuts de l'ASPIC, le déficit de l'année 2023 doit être pris en charge par les communes membres. Toutefois, la part due par la Commune de Mex, soit le montant de CHF 20'730.44, émanera aux comptes de l'année 2024 étant donné que la facture de l'ASPIC est parvenue après le bouclage 2023.

Comptes de fonctionnement de l'ASPIC

Année	Charges Budget	Revenus Budget	Charges Comptes	Revenus Comptes
2021	894'000	894'000	1'098'498.10	1'098'498.10
2022	2'083'500	1'993'000	1'945'297.88	1'856'238.85
2023	2'226'300	1'975'800	2'381'710.93	2'007'747.89

6 Police

Corps de police

Les charges attribuées à la commune pour le corps de police s'élèvent à CHF 143 904.-, légèrement en dessous du budget. En 2023, la présence de la gendarmerie s'est manifestée par des rondes régulières au sein du village. Ceci a été complété par quatre visites du poste de gendarmerie mobile qui ont été annoncées par affichage aux piliers publics. Lors de la présentation de son rapport à la municipalité, la gendarmerie cantonale a indiqué que Mex demeure une localité paisible dans laquelle « il fait bon vivre... ».

Au courant de l'année ont été dénombrés 126 incidents nécessitant une intervention ou une simple annonce à la police ; toutefois, la majeure partie est d'importance minime et ces cas sont donc souvent réglés par téléphone. Notons que les infractions en recrudescence sont les vols par effraction dans des voitures garées sans être verrouillées. Enfin, les interventions de la gendarmerie tiennent également compte des incidents sur l'autoroute.

SDIS Venoge

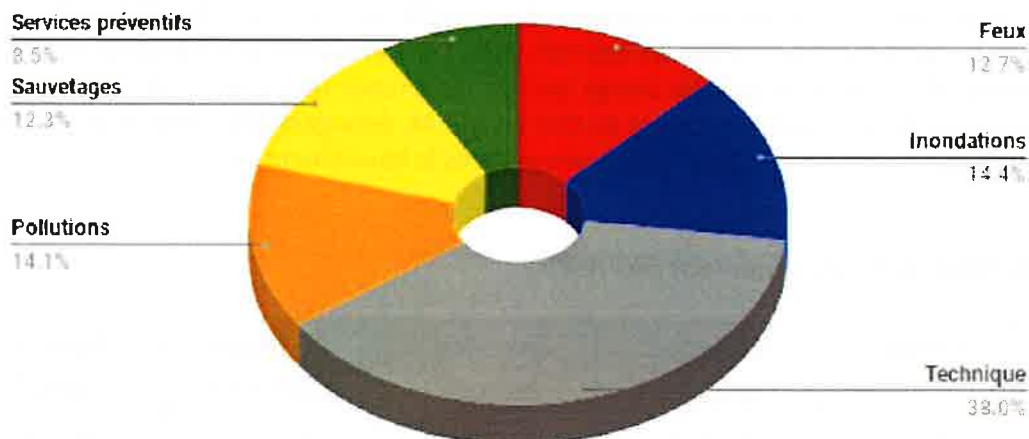
Le Conseil intercommunal du SDIS a siégé deux fois au cours de l'année 2024 et deux préavis ont été soumis à son approbation. Le Comité directeur a, quant à lui, tenu sept séances. La Commune de Mex est rattachée au Service défense incendie et secours région Venoge (SDIS Venoge), créé le 1^{er} janvier 2012 et couvrant territorialement l'ensemble de vingt-sept communes, soit environ 27'000 habitants. 350 sapeurs-pompiers volontaires, femmes et hommes, forment le SDIS ; deux sapeurs-pompiers permanents à un taux d'activité de 100% complètent l'effectif.

En 2023, on recense 284 sorties (260 alarmes et 24 services préventifs). Cela représente 77 interventions de plus qu'en 2022 (64 alarmes et 13 services préventifs). Cette différence s'explique notamment par la

hausse des sorties pour dégâts d'eau par suite des éléments naturels et inondations ainsi que les assistances à personnes et à animaux. Pour la Commune de Mex, le nombre d'alarmes s'élève à onze.

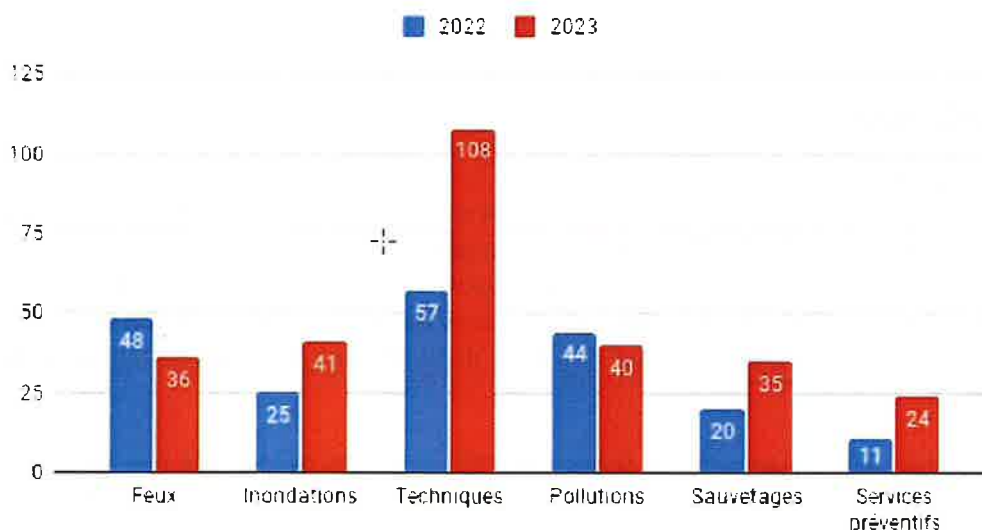
Interventions 2023 du SDIS Région Venoge :

Intervention 2023



d

Comparaison 2022-2023



Protection civile

En 2023, la protection civile a contribué, en collaboration avec l'administration mexanaise, à la mise en place des points de fuite pour les archives communales en cas de feu ou inondation. En outre, elle a participé à assurer la tenue du plan canicule en lien avec les autorités. Enfin, elle a fourni le matériel et contrôlé le nécessaire pour garantir la mise en place du Plan de rencontre d'urgence (PRU) pour le cas où le déclenchement d'un plan d'urgence devait être décrété (en cas de pandémie ou de pénurie /panne d'énergie). Le bâtiment de l'administration communale est donc dûment équipé.

7 Sécurité sociale

Cantine à Mex : Pic'fouls

Alors que deux classes étaient ouvertes à Mex pour l'année scolaire 2021-2022, on n'en dénombrait plus qu'une pour l'année 2022-2023. Cela a eu comme effet une diminution des inscriptions de la cantine dont la fréquentation est passée d'une quinzaine d'élèves à moins d'une dizaine en moyenne. 866 repas ont été servis en 2023 (contre 992 en 2022 / 775 en 2021 / 900 en 2020).

Facture sociale

Les acomptes de la facture sociale 2023 se sont élevés à CHF 1'006'685.-, basés sur les rentrées fiscales 2021. Selon les prévisions, une provision à payer a été comptabilisée pour un montant de CHF 302'771.-.

Accueil de jour des enfants de la région de Cossonay (AJERCO)

La fréquentation du réseau AJERCO, composé de vingt-sept communes membres se répartit comme suit :

Accueil dans les structures :

Communes (AJERCO = 27 communes)	Garderies nombre d'enfants	Garderies nombre d'heures	UAPE nombre d'enfants	UAPE nombre d'heures
Chavannes-le-Veyron	3	1'448.00	5	3'003.50
Chevilly	7	4'974.00	3	2'823.50
Cossonay	140	110'574.00	146	94'133.00
Cottens (Hautemorges)	16	11'216.00	0	0.00
Cuamens	22	13'214.00	13	9'339.50
Daillens	22	19'604.00	3	576.00
Dizy	5	3'068.00	8	4'339.00
Eclépens	39	27'500.00	60	40'623.60
Ferreyres	2	2'218.00	2	300.00
Grancy	19	13'942.00	14	9'366.00
La Chaux (Cossonay)	6	3'012.00	13	5'968.50
La Sarraz	71	62'552.00	59	39'642.50
L'Isle	16	14'254.00	22	10'275.50
Lussery-Villars	24	21'046.00	11	5'921.00
Mauraz	2	480.00	0	0.00
Mex	33	25'110.00	9	3'944.00
Moiry	10	6'224.00	1	270.00
Mont-la-Ville	11	6'844.00	19	9'937.50
Montricher	8	7'840.00	2	1'200.00
Omy	10	7'314.00	7	2'011.00
Pampigny (Hautemorges)	37	24'888.00	0	0.00
Penthalaz	59	41'288.00	32	19'686.00
Penthaz	43	34'826.00	60	35'723.00
Pompaples	10	9'640.00	22	14'439.00
Senardens	5	6'960.00	7	3'202.50
Sévery (Hautemorges)	2	960.00	0	0.00
Vufflens-la-Ville	31	26'604.00	34	18'425.50
27	653	507'600.00	552	335'150.10

Accueil familial de jour (AMF) :

Communes (AJERCO = 27 communes)	Précolaire nombre d'enfants	Précolaire nombre d'heures	Parascolaire nombre d'enfants	Parascolaire nombre d'heures	Accueillantes en milieu familial au 31.12.23
Chavannes-le-Veyron	2	1'164.75			
Chevilly	1	870.00	1	111.25	
Cossonay	48	27'240.50	31	9'459.50	7
Cottens (Hautemorges)			6	2'634.50	
Cuarnens	8	3'792.75	3	460.25	
Dailens	7	3'644.50	4	355.50	1
Dizy	1	175.50			
Eclépens	17	11'333.00	13	2'702.25	2
Ferreyres	3	1'909.00	3	721.50	1
Grancy	7	4'336.25	4	1'312.25	
La Chaux (Cossonay)	2	381.25	1	67.50	1
La Sarraz	22	13'475.00	31	7'532.00	5
L'Isle	12	6'940.75	6	752.50	2
Lussey-Villars	3	873.50	8	3'397.75	2
Mauraz	1	1'215.00			
Mex	7	3'423.00	4	1'596.00	1
Moiry	1	41.00	5	608.00	
Mont-la-Ville	9	4'920.00	19	5'034.75	3
Montricher	9	6'917.25	15	4'642.50	1
Orny	1	250.00	3	891.00	
Pampigny (Hautemorges)	15	8'330.50	14	3'693.00	2
Penthalaz	31	19'366.25	54	16'419.50	8
Penthaz	18	9'405.25	27	5'666.50	6
Pompaples	3	2'483.00	4	929.00	1
Senarclens			9	3'984.50	1
Sévery (Hautemorges)	1	1'281.00			
Vufflens-la-Ville	4	2'319.25	6	1'293.00	2
27	233	136'088.25	271	74'244.50	46

73 Santé publique

L'ARASPE (Association régionale de l'action sociale de Prilly-Echallens) offre des prestations liées aux aides financières, aux assurances sociales et à l'appui social et administratif. La participation de la commune aux charges de l'ARASPE est conforme au budget.

8 Services industriels

Les systèmes de détection de déperdition d'eau installés sur les conduites remplissent toujours leur rôle et ont permis d'identifier trois emplacements où se produisaient des fuites, à savoir, respectivement, aux chemins des Etourneaux, de la Caroline ainsi qu'à la rue du Temple.

Notons encore qu'un système d'arrosage a été installé au chemin de la Planche à Jacques.

Le tableau de la consommation pour les dernières années se présente comme suit :

Consommation en m³	2023	2022	2021	2020	2019
Facturation annuelle m³	59 521	55 080	57 787	54 398	46 864
Achat d'eau EIEVMV	63 564	61 655	61 638	58 795	50 532
Achat d'eau SIL	3 590	2 655	2 734	3 025	4 302
Total achat d'eau m³	67 154	64 310	64 372	61 820	54 834
Différence	7 633	9 230	6 585	7 422	7 970
Pourcentage perte	11.4%	14.4%	10.2%	12.0%	14.5%

Il est à relever que, dès 2023, le nombre de m³ consommé correspond au montant facturé divisé par le montant du prix de l'eau.

Par l'entremise de l'Entente intercommunale des eaux (EIEVMV), le relevé des compteurs se fait électroniquement, ce qui permet un gain de temps ainsi qu'une détection facilitée des anomalies sur les compteurs.

Le montant de CHF 29'017.75 a été prélevé au fonds de réserve affecté afin de couvrir les frais de remplacement d'une pompe.

9 Conclusion

Les comptes sont annexés au présent rapport et contiennent des commentaires complémentaires.

Pour de plus amples informations sur les nombreuses associations intercommunales, les différents rapports de gestion sont disponibles pour consultation auprès de l'administration communale.

En conclusion de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir adopter les résolutions suivantes :

